

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 8 OCTOBRE 2024**

Délibération n° 24-17 : CESSION / ACQUISITION FONCIERE PARCELLES AL 296 /AL270

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
VU l'avis du conseil d'exploitation de la Régie d'Exploitation de l'Aéroport de St Etienne Loire en date du 27 septembre 2024 ;

Le Comité syndical se réunit à l'effet de céder une partie de la parcelle AL296 et d'acquérir une partie de la parcelle AL270 sur le secteur d'entrée de l'aéroport

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE

Messieurs Sylvain DARDOUILLER, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Guy FRANCON, Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Pierre LARDON, Yves PARTRAT,

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Sylvain DARDOUILLER

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Excusés :

Messieurs Christophe BAZILE, Jean-Yves BONNEFOY, Pierrick COURBON, Luc FRANCOIS, Gaël PERDRIAU, Philippe VALENTIN, Pierre VERICEL, Daniel VILLAREALE.

Le conseil syndical a été convoqué le 1^{er} octobre 2024

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Le SMASEL est propriétaire d'une emprise foncière située à l'extrémité sud ouest de la plateforme sur la parcelle AL296. Cette parcelle est mitoyenne de la parcelle AL270 appartenant à l'entreprise INOVY, qui souhaite construire un bâtiment d'activité économique. La configuration des limites entre ces 2 parcelles n'est pas fonctionnelle et crée des contraintes d'aménagement tant pour Inovy que pour le SMASEL dans le cadre d'un aménagement futur de la parcelle AL296.

Afin de rectifier le découpage parcellaire pour rendre plus fonctionnel chacune d'entre elle, il est proposé que le SMASEL cède une partie de la parcelle AL 296 – env 1000m² et achète une partie de la parcelle AL270 – env 600m² à Inovy.

Cette rectification permettra à Inovy de créer une voirie à l'arrière de son projet qui pourrait être utile ultérieurement au SMASEL pour desservir le fond de la parcelle AL296 et serait gérer via une convention de servitude entre les 2 parties.

Le pôle d'évaluation domaniale a été sollicité pour évaluer le prix de cession. Celui-ci a été fixé à 80€/m² en date du 7 mai 2024 .

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

S'agissant d'une emprise foncière relevant du domaine public du Syndicat Mixte de l'aéroport de St Etienne Loire, et suivant l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il convient préalablement à toute cession, de constater sa désaffectation, et de prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé.

Un géomètre expert sera sollicité pour définir l'emprise exacte des superficies concernées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- constate la désaffectation d'une partie de la parcelle AL296 d'environ 1000m² conformément au plan en annexe du présent rapport
- approuve le déclassement de ce terrain
- autorise Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente d'une partie de la parcelle AL296 environ 1000m² pour un prix de 80€, hors droits et charges conformément à l'avis des domaines en date du 7 mai 2024,
- autorise Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat d'une partie de la parcelle AL270 environ 600m² pour un prix de 80€, hors droits et charges conformément à l'avis des domaines en date du 7 mai 2024
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 13 représentant 63.8% des voix
Suffrages exprimés : 13 représentant 63.8% des voix
Vote POUR : 13 représentant 63.8% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 8 octobre 2024

Pour le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire, empêché,

François DRIOL

Vice-Président

